Légende - type du plan d'aménagement particulier selon le règlement grand-ducal du 23 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement particulier «quartier existant» et du plan d'aménagement particulier «nouveau quartier» portant exécution du plan d'aménagement général d'une commune

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot:

	LOT / ILOT				
surface d'emprise au sol [m²]	min.	max.	min.	max.	surface du lot / de l'îlot [ares]
surface du scellement du sol [m²]	max.		min.	max.	surface constructible brute *hs* [m²]
type de toiture		max.	min.	max.	type et nombre de logements
type, disposition et nombre des constructions	hauteur des constructions [m]				nombre de niveaux

Délimitation du PAP et des zones du PAG

délimitation du PAP — délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

terrain existant — terrain remodelé

Nombre de niveaux

I, II, III, ... nombre de niveaux pleins — +1,2...C nombre de niveaux sous combles

+1,2...R nombre d'étages en retrait — +1,2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

ho-x hauteur à la corniche de x mètres — hf-x hauteur au faîte de x mètres

ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

x-mi x maisons isolées — x-mb x maisons en bande

x-mj x maisons jumelées

Types et nombres de logements

x-u x logements de type unifamilial — x-c x logements de type collectif

x-b x logements de type bifamilial

Formes de toiture

tp toiture plate — orientation du faîte

tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison

Gabarit des immeubles (plan / coupes):

alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé

limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé

alignement obligatoire pour dépendances

limites de surfaces constructibles pour dépendances

limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines

limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitations des lots / îlots:

lot projeté — îlot projeté

terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction

x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction

x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

EVp espace vert privé — voie de circulation motorisée

EVP espace vert public — espace pouvant être dédié au stationnement

ADJ aire de jeux ouverte au public — chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne

espace extérieur pouvant être scellé — voie de circulation de type zone résidentielle ou zone rues encadrée

Plantations et murets

arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver

haie projetée / haie à conserver

muret projeté / muret à conserver

Servitudes

servitude de type urbanistique

servitude écologique

servitude de passage

élément bâti ou naturel à sauvegarder

servitude technique

Espace vert privé ouvert au public

Infrastructures techniques

rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales

canalisation pour eaux pluviales

canalisation pour eaux usées

fossé ouvert eaux pluviales

canalisation existante

Éléments complémentaires

accès carrossables

cote d'altitude projetée

Légende coupes explicatives

remblai

déblai

arbre projeté

SOURCE DES INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES INTEGREES

Voiries et mobilité - 19/489 IC-A101 / Schroeder & Associés
Assainissement - 05864-ING-01 / Kneip
Concept paysager - Concept paysager / LILL + SPARLA

FOND DE PLAN

Plan de délimitation du périmètre Geolux G.O. - 17-602074-CAL-1 ind C - 14.01.2019

Levé topographique et alentours

levé topographique Kneip - 05864-MNT-01-a - 29.04.2014
alentours BD Topo

REMARQUES

Ce plan n'est valable qu'ensemble avec la partie écrite correspondante.
Ce plan ne peut être copié partiellement et n'est valable que dans son intégralité.
Les divergences entre les différents fonds de plan sont d'ordre cartographique.
Les cotes d'altitudes projetée sont approximatives et peuvent être adaptées dans le cadre du projet d'execution.
Toutes les contenances des parcelles sont fournies à titre indicatif. Leur calcul exact ne peut être fait qu'après le mesurage cadastral.
La représentation des constructions environnantes est approximative. Elle n'est pas basée sur un mesurage exact.
Les éléments de la légende en gris sont sans objet dans le présent PAP

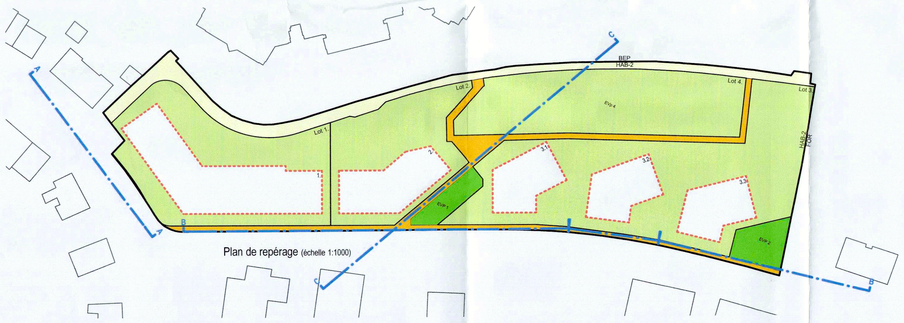

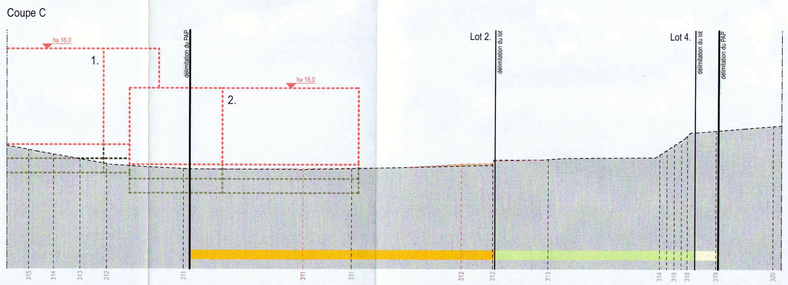

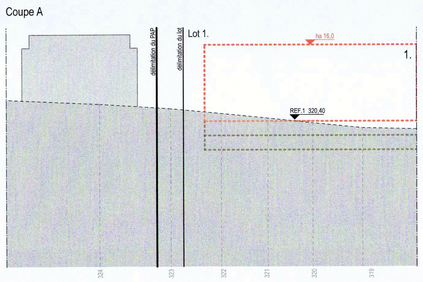

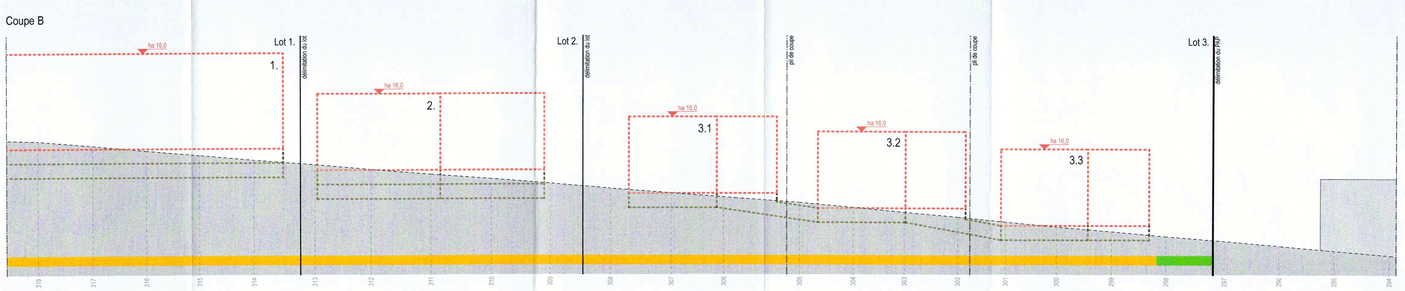

MODIFICATIONS			
E			appartient à la délibération du conseil communal du 28 septembre 2020 référence n° 82A/2003/1
D			
C			
B			
A	20.08.2020	MK	MODIFICATIONS SUITE À L'AVIS DE LA CELLULE D'EVALUATION DU 10 JUILLET 2020 (19886/29C)
INDICE	DATE	NOM	OBJET

Référence: 19886/29C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du 20/11/2020
Le Ministre de l'Intérieur
Taina Bofferding

PROJET
PAP VAL ST ANDRE

MAITRE D'OUVRAGE
LE FONDS DU LOGEMENT
52, BOULEVARD MARCEL CAHEN
L-1311 LUXEMBOURG
TEL: +352 26 26 44-1
FAX: +352 26 22 31 31
E-MAIL: info@fondsdulogement.lu

Valérie Linari
Responsable de Service
Dirk KINTZINGER
Directeur-adjoint
DATE / SIGNATURE

MAITRE D'OUVRAGE
DEWEY MULLER PARTNERSCHAFT MBB ARCHITEKTEN STADTPLANER
19b, BD GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE
L-1331 LUXEMBOURG
TEL: +352 26 38 58-1
FAX: +352 26 38 58-50
E-MAIL: info@deweymuller.com

FLANDRISCHE STRASSE 4
D-50674 KÖLN
TEL: +49 (0) 221 92 58 88-0
FAX: +49 (0) 221 92 58 88-50

LILL + SPARLA LANDSCHAFTSARCHITEKTEN PARTNERSCHAFT MBB
DILLENBURGER STRASSE 71
D-51105 KÖLN
TEL: +49 (0) 221 93 75 50
FAX: +49 (0) 221 93 75 51-0
E-MAIL: mail@lill-sparla.de

20.07.2020
DATE / SIGNATURE

PHASE DE PLANIFICATION
PROCEDURE D'ADOPTION

OBJET
PARTIE GRAPHIQUE

		DATE	FORMAT	ECHELLE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DRESSE PAR	BG	24.02.2020	1,00 x 0,84	1 : 500	1412	G-1-01	A
CONTROLE PAR	CM						